

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mai 2020

Madame Corine Gendron
Membre
140 Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Madame,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec*, et ce, à compter du 6 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir une audience publique sur le projet précité.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c. c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Pierre Renaud
Membre
140 Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *Projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec*, et ce, à compter du 6 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par Corine Gendron.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c. c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Antoine Morissette
Membre
140 Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *Projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec*, et ce, à compter du 6 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par Corine Gendron.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c. c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications